

SÉANCE DU VENDREDI 6 DECEMBRE 2019

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Vendredi 6 Décembre 2019 à 19 heures 30, sous la présidence du Maire, Paul LESELLIER.

Présents : Catherine BANCE - Hervé FRÉTIGNY – Edith TISSOT – André MOTTA - Philippe DUPARC — Jacqueline ACHER - Christine GRESSER - Wandrille LEFEBVRE – Arnaud LEVACHER - Stéphane MERCIER - Élisabeth PUECH PAYS d'ALISSAC.

Excusés :

Didier TALBOT donne procuration à Paul LESELLIER
Anne FOUTREL donne procuration à Christine GRESSER
Nathalie LEROUSSEAU donne procuration à Arnaud LEVACHER

Wandrille LEFEBVRE arrivera en retard

Le Maire déclare la séance ouverte et nomme Christine GRESSER secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 7 novembre 2019
- 2 – Affaires sociales-Informations
- 3 – Affaires scolaires-Informations
- 4 – Compte rendu de la réunion travaux du 27 novembre 2019 :
 - Contrat de maintenance des alarmes effraction de la commune -délibération-
 - Projet ENIR à l'école -délibération-
 - Informations diverses
- 5 – Vie associative-Informations
- 6 – Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 -délibération-
- 7 – Régime indemnitaire : actualisation par rapport au personnel en place -délibération-
- 8 – Communauté de Communes Inter Caux Vexin :
 - Procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 12 novembre 2019
 - Demande de classement de l'allée des noyers dans le domaine communal suite à l'avis de la CCICV - -délibération-
- 9 – Questions et informations diverses

1 – Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 7 novembre 2019

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 7 novembre dernier qui a été adressé à chaque élu.

Philippe DUPARC demande une modification au point 13 à savoir « vacances de printemps » et non « vacances de Pâques. Le compte rendu est adopté à l'unanimité par les membres présents lors de cette réunion.

2 – Affaires sociales - Informations

Arrivée de Wandrille LEFEBVRE à 19 h 45

Catherine BANCE informe que :

- la réservation est en cours pour le Laser Game pour les jeunes, le samedi 1^{er} février, au prix de 14 € la place,
- la sortie pour tous à Paris du samedi 14 décembre est complète
- les colis de Noël seront distribués samedi 21 décembre de 9 h à 12 h au Mille Club
- CLIC (Centre Local d'information et de coordination) – Elle fait part d'un rendez-vous accompagné de Paul LESELLIER avec Madame GAULIER qui est coordinatrice et animatrice de lien social pour les personnes âgées. Elle est rattachée au CLIC du Cailly. C'est un nouveau dispositif expérimental de prévention qui s'inscrit dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées.

Selon les besoins de la personne, elle peut proposer :

- des actions individuelles (visite de courtoisie : échange, jeux, sortie dans le jardin)
- des actions collectives (promenade en forêt, café rencontres, tables d'hôte 12 €)

Actuellement, l'échéance est à 1 mois pour les visites : elle a 50 personnes à visiter, elle recherche des bénévoles pour les visites à domicile : 1 h à 1 h 30 tous les 15 jours

Cette information sera diffusée dans la prochaine feuille info.

- point sur les dossiers CCAS : il y a eu 8 dossiers instruits pour un montant total d'aide de 2 229 €

Nombre de demandeurs d'emploi au 15 novembre 2019

50 demandeurs : 26 hommes 24 femmes 37 indemnisés

3 – Affaires scolaires - Informations

Edith TISSOT fait part :

- Madame THOMAS, d'Isidore Restauration est venue ce midi pour présenter la société : 4 parents étaient présents ainsi que 3 élus : Paul LESELLIER, Catherine BANCE et Edith TISSOT.

Le problème essentiel qui ressort est le coût de la cantine. Il peut être proposé de passer à 4 composants au lieu de 5 afin de baisser très légèrement le coût.

Il a été constaté qu'il y avait plus de gaspillage au service des grands que chez les élèves de maternelle. Le gaspillage à Pissy-Pôville est en deçà de la moyenne nationale.

Après une consultation des sites internet des communes voisines, il s'avère que le coût cantine de Pissy-Pôville est plus élevé.

Le comité de parents va réaliser un sondage auprès des familles en leur demandant ce qui est leur priorité : nombre de composants (4 ou 5) ou prix moins élevé du repas.

La commune va réaliser un prix de revient du fonctionnement de la cantine.

A l'école :

- stores et volets : la première tranche du groupe scolaire sera équipée de volets extérieurs. Nous restons dans l'attente de devis qui seront étudiés en commission travaux.
- chauffage : nous avons reçu des réclamations des adhérents de l'activité yoga qui se plaignent d'avoir froid dans la salle d'évolution. Paul LESELLIER précise que le chauffage

par convecteur se coupe à 17 h 45. Le chauffage au sol prend le relais. L'activité se déroulera au Mille Club durant la période hivernale.

- projet ENIR : les deux devis de MANUTAN pour l'équipement informatique de l'école s'élève à 11 932,71 € HT pour vidéo projecteur, tableaux blancs, ordinateur portable et à 2 543,26 € HT pour les tablettes, coques et meuble. Si la commande est réalisée au plus vite, l'installation pourrait commencer aux vacances de Noël. MANUTAN n'assure pas la maintenance pour le matériel informatique fourni.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte les deux devis de MANUTAN pour un total HT de 14 475,97 € (*délibération n° 105*).

4 – Compte-rendu de la réunion travaux du 27 novembre 2019

- **contrat de maintenance des alarmes effraction de la commune**
- **projet ENIR à l'école**
- **informations diverses**

André MOTTA fait part :

-Suite au vol dans les ateliers municipaux le 2 novembre dernier et au dysfonctionnement de l'alarme, le rapporteur propose aux membres de l'assemblée, la souscription d'un contrat pour le contrôle de tous les systèmes d'alarme de la commune. La proposition de l'entreprise ACTIVA s'élève à 1 461,24 € HT. Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le contrat d'entretien de l'entreprise ACTIVA pour un coût de 1 461,24 € HT (*délibération n° 106*)

Il est également proposé de renforcer la sécurité des fenêtres du garage du car et de l'atelier par des grilles.

La proposition de l'entreprise QUIBEL s'élève à 1 710 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise QUIBEL pour un coût de 1 710 € HT (*délibération n° 107*).

- que le contrôle du débit des bornes incendie a été effectuée. Deux bouches ne peuvent pas être contrôlées car le diamètre de 70 est inférieur au diamètre de l'entreprise VULCAIN qui effectue la prestation. Une demande sera faite auprès des pompiers

- alerte à la population : Gédicom et Cléver ont été contactés. Il faudra recueillir les informations auprès de la population (téléphone et adresse). Les entreprises seront à nouveau contactées pour plus de précisions. Dossier à suivre.

- Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que suite au changement de fenêtres au groupe scolaire 1^{ère} tranche, les stores n'ont pas pu être remis en place sur les menuiseries PVC. Une subvention peut être sollicitée auprès du Département pour ces travaux. Le devis de l'entreprise ETANEL s'élève à 19 166 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré sollicite une subvention auprès du Département (*délibération n° 108*)

5 – Vie associative - Informations

Hervé FRETIGNY fait part :

- l'assemblée générale de Pissy Culture s'est tenue le 19 novembre. Le festival de la musique aura lieu une année sur deux. Les petits concerts seront réduits à 2 par an car la préparation du festival de musique demande beaucoup d'investissement humain.

6 – Autorisation d’engager, liquider et mandater des dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif 2020 -délibération

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que l’instruction budgétaire et comptable M14 adopte une définition restrictive des restes à réaliser : en section d’investissement, les seuls restes à réaliser sont les dépenses engagées et non mandatées.

Afin de permettre la réalisation des dépenses d’investissement en début d’année avant le vote du budget primitif, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit dans son article L 1612-1, que « jusqu’à l’adoption du budget ou jusqu’au 31 mars en l’absence d’adoption du budget avant cette date, l’exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l’organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L’autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant et l’affectation de crédits ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l’unanimité d’autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d’investissement avant le vote du BP 2020 telles que précisées ci-après :

Chapitre Budgétaire	Crédit ouverts BP 2019	¼ du budget 2019	Crédits à ouvrir
20	102 622 €	25 655,50 €	25 655,50 €
21	383 648,50 €	95 912,13 €	95 912,13 €
23	7 658 €	1 914,50 €	1 914,50 €

(Délibération n° 109)

7 – Régime indemnitaire : actualisation par rapport au personnel en place -délibération

Paul LESELLIER rappelle aux membres de l’assemblée, la délibération 67/2018 du 18 mai 2018 concernant la mise en place du régime indemnitaire, le RIFSEEP.

Monsieur le Maire propose qu’il convient d’ajouter :

- que les agents non titulaires sous contrat de l’article 38 peuvent bénéficier de ce régime,
- qu’il convient d’ajouter, dans la filière «Animation» - catégorie C – le cadre d’emploi « Adjoints d’animation »

Catégorie C :

Filière animation

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des Adjoins d'animation		Montant Annuel minimum de l'IFSE (plancher)	Montant annuel maximum de l'IFSE (plafond)	Plafond annuel du CIA
Groupes de fonction	Emplois			
Groupe C1	Secrétariat de mairie, chef d'équipe, gestionnaire comptable, marchés publics, assistant de direction, sujétions, qualifications, ...	0 €	8 000 €	1 260 €
Groupe C2	Agent d'exécution, agent d'accueil	0 €	7 000 €	1 200 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTÉ les modifications proposées par Monsieur le Maire, à savoir :

- les agents non titulaires sous contrat de l'article 38 peuvent bénéficier du RIFSEEP
- qu'il convient d'ajouter, dans la filière «Animation» - catégorie C – le cadre d'emploi « Adjoins d'animation » (*délibération n° 110*).

8 – Communauté de Communes Inter Caux Vexin :

- Procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 12 novembre 2019
- Demande de classement de l'allée des noyers dans le domaine communal suite à l'avis de la CCICV - -délibération-

Le procès-verbal n'appelle aucune observation. Philippe DUPARC demande à Paul LESELLIER son ressenti depuis la création de la CCICV en janvier 2017. Il est très positif.

Classement voirie « allée du noyer » :

Paul LESELLIER informe les membres de l'assemblée que suite à sa demande formulée à la Communauté de communes Inter Caux-Vexin souhaitant l'intégration de la voie privée « allée du Noyer » dans le domaine public communal, la CCIV, lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2019, a émis un avis favorable.

L'Assemblée délibérante de la CCICV a précisé que seule la partie revêtue de la chaussée et les bordures-caniveaux situés en rives de la voie sont prises dans le domaine communal, donc du ressort de la communauté de communes pour l'entretien.

Les parkings, les trottoirs et le pluvial restent à la charge du lotisseur.

Les ouvrages d'assainissement collectif et adduction d'eau potable seront vérifiés avant d'être intégrés dans le patrimoine du SIEAPA de Montville.

Paul LESELLIER apporte les précisions techniques suivantes :

Origine : voirie privée d'un lotissement

Longueur : 80 ml
Largeur : 5,20 ml
Revêtement : béton bitumeux (enrobé)
Bordurage : T 2 + A2
Etat général de la voirie : correct

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

D'ACCEPTER le classement de la voirie « allée du Noyer » dans le domaine communal tel que précisé ci-dessus.

DE TRANSFERER cette nouvelle voirie communale de 80 ml d'intérêt communautaire dans les compétences de la Communauté de Communes Inter Caux-Vexin,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services de la Préfecture en 2020 pour la revalorisation de la dotation globale de fonctionnement

D'ARRETER la nouvelle longueur de la voirie communale à **15 561 mètres** (15 481 ml délibération 77/2014 du 26 septembre 2014 + 80 ml) (*délibération n° 111*)

Le procès-verbal du SIAEPA du 17 novembre 2019 n'appelle aucune observation.

9 – Questions et informations diverses

Tour de table

Paul LESELLIER fait un tour de table :

- Christine GRESSER informe que l'organisation du vide grenier au profit de la coopérative scolaire a fait une recette de 2 060,50 € soit une bénéfice de 1 857 €
- Stéphane MERCIER demande l'état d'avancement du permis de construire de REDEIM. Paul LESELLIER précise que le permis de construire a été affiché le 12 novembre dernier, et que nous attendons l'expiration du délai de recours de 2 mois avant de savoir si les travaux peuvent commencer.
- Edith TISSOT fait part que la commune a reçu les félicitations du Département pour son fleurissement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

COMMUNE DE PISSY-PÔVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2019

FEUILLET DE CLÔTURE

RAPPEL DES NUMÉROS D'ORDRE DES DÉLIBÉRATIONS PRISES

105	Acquisition du matériel informatique du projet ENIR (Ecole Numérique Innovante et Ruralité)
106	Contrat d'entretien des systèmes d'alarme – entreprise ACTIVA
107	Installation de rideaux métalliques au garage et à l'atelier
108	Demande de subvention auprès du Département – Installation de volets au groupe scolaire – 1^{ère} tranche
109	Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020
110	Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise, Engagement Professionnel – complément de la délibération 67/2018
111	Classement d'une voie privée « allée du noyer » dans le domaine public